

**PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE
RAPIDES-DES-JOACHIMS**

Le procès-verbal de la séance ordinaire tenue à l'endroit et à l'heure habituelle le 18 décembre 2025, sous la présidence de l'honorable Roger Peter Lafond avec la présence des conseillères suivantes :

1. Stephany Rauche
2. Dale Levesque
3. Anne-Marie Butler
4. Kelsey Daly

La Directrice Générale Alana Bowes est également présente.

Le maire déclare à l'ouverture de la réunion que la séance sera enregistrée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE à 19h03 par Roger Peter Lafond

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

20251218-01

- 2.1 Proposé par : Anne-Marie Butler
 Appuyé par : Dale Levesque

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour du 18 décembre 2025.

Adoptée à l'unanimité

3. DÉCLARATION DE CONFLIT (*le cas échéant*)

- 3.1 **Déclarations de conflit d'intérêts** —
 Poste de superviseur des travaux publics

Conseillère Kelsey Daly – Déclaration de conflit d'intérêts

La conseillère Daly a déclaré un conflit d'intérêts concernant le point 7.1 de l'ordre du jour. Elle se récusera de la discussion et de toute décision et se retirera de la réunion pendant l'examen de ce point.

Conseillère Stephany Rauche – Déclaration de conflit d'intérêts

La conseillère Rauche a déclaré un conflit d'intérêts concernant le point 7.1 de l'ordre du jour. Elle se récusera de la discussion et de toute décision et se retirera de la réunion pendant l'examen de ce point.

Alana Bowes, DG – Déclaration de conflit d'intérêts

La directrice générale et secrétaire-trésorière a déclaré un conflit d'intérêts concernant le point 7.1 de l'ordre du jour. Elle se récusera de la discussion et de toute décision et se retirera de la réunion pendant l'examen de ce point.

20251218-02

- 3.2 **PROCÉDURE À SUIVRE APRÈS LA
 DÉCLARATION DE CONFLIT DE LA DIRECTRICE
 GÉNÉRALE**

CONSIDÉRANT les déclarations relatives à un conflit d'intérêts lié au processus d'embauche pour le poste de superviseur des travaux publics ;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la directrice générale et les deux conseillères concernés s'abstiennent de toute discussion, délibération, évaluation, entrevue et décision relative à ce processus d'embauche, et se retirent de la salle de réunion pour tous les points de l'ordre du jour concernant cette question ;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE, pour tous les points à l'ordre du jour liés au processus d'embauche pour le poste de superviseur des travaux publics pendant lesquels la directrice générale se récuse, le

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE RAPIDES-DES-JOACHIMS

conseil désigne la conseillère Dale Levesque pour rédiger le procès-verbal de ces points.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

20251218-03

- 4.1 Proposé par : Stephany Rauche
Appuyé par : Kelsey Daly

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 octobre 2025.

20251218-04

- 4.2 Proposé par : Kelsey Daly
Appuyé par : Dale Levesque

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 novembre 2025.

Adoptée à l'unanimité

5. RAPPORT DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

5.1 Rapport du Maire

- Le maire annonce qu'il siège aux comités suivants : DRDH, délégué syndical CNL pour Pontiac, Recherche sur l'alphabétisation familiale et la participation parentale (appel à projets – MRC)
- Il a rencontré les chefs de police de Deep River, Pembroke et Campbells Bay
- L'atelier sur la maladie d'Alzheimer qui s'est tenu à l'hôtel de ville a été très instructif
- Réunion avec le CISSSO demain, le 19 décembre à 10 h. Il invite le public à y assister.
- Il a rencontré John de CPAWS aujourd'hui et aimerait l'inviter à une réunion du conseil afin qu'il présente ses idées au conseil et au public, dont l'une consiste à ouvrir un musée dans la ville dédié à Ronnie Bowes.
- Il a rencontré le sergent Yves Martineau de la SQ au sujet des préoccupations des citoyens.
- L'agent de la SQ désigné pour notre municipalité est Phillip St-Jean, qui viendra se présenter.
- Il aimerait inviter le ministre de la Sécurité à entamer des discussions concernant la possibilité pour la Police provinciale de l'Ontario (OPP) de procéder à des arrestations ici.
- Allan Dombroski, de la MRC, viendra visiter la municipalité et discuter des terres de la Couronne dans le cadre de l'aménagement régional.
- La MRC ne compte plus qu'un seul employé pour gérer les terres de la Couronne.

6. CORRESPONDANCE (10 minutes)

7. DÉPÔT DES DOCUMENTS

Avant l'examen du point 7.1 de l'ordre du jour, Mme Bowes, DG, et les conseillères Daly et Rauche ont réitéré leurs déclarations de conflit d'intérêts et se sont retirés de la réunion à 19 h 18.

20251218-05

- 7.1 **Décision d'embauche**
- **Poste de superviseur des travaux publics**
(Membres non concernés par le conflit d'intérêts uniquement)

Proposé par : Dale Levesque
Appuyé par : Anne-Marie Butler

***PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE
RAPIDES-DES-JOACHIMS***

ET RÉSOLU QUE le conseil nomme le candidat sélectionné, Raynald Mainville, au poste de superviseur des travaux publics, conformément aux conditions énoncées dans l'offre d'emploi et aux politiques municipales applicables ;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE la nomination prenne effet le lundi 22 décembre 2025.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le maire soit autorisé à signer le contrat de travail au nom de la municipalité.

Mme Bowes, DG, et les conseillères Daly et Rauche sont rappelés à la réunion à 19 h 28.

20251218-06

7.2 PLAN DE GESTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

ATTENDU QUE la directrice générale a révélé au conseil, lors de la séance à huis clos de la séance ordinaire du conseil du 13 novembre, qu'elle avait un lien de parenté avec le maire ;

CONSIDÉRANT que la DG a présenté au conseil un projet de plan de gestion des conflits d'intérêts à la suite de cette divulgation ;

ATTENDU QUE l'objectif de ce plan est de prévenir tout conflit d'intérêts réel, potentiel ou perçu et de maintenir la confiance du public dans l'intégrité de l'administration municipale et des décisions du conseil;

Proposé par : Dale Levesque
Appuyé par : Anne-Marie Butler

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil adopte le plan de gestion des conflits d'intérêts.

20251218-07

**7.3 CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU
CONSEIL**

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année suivante, en fixant la date et l'heure de chacune d'elles ;

IL EST DONC
Proposé par : Kelsey Daly
Appuyé par : Stephany Rauche

ET RÉSOLU QUE le calendrier suivant des séances ordinaires du conseil pour 2026 soit adopté. Ces séances auront lieu le deuxième jeudi de chaque mois, sauf en janvier, et débiteront à 19 h ;

15 janvier	9 juillet
12 février	13 août
12 mars	10 septembre
9 avril	8 octobre
14 mai	12 novembre
11 juin	10 décembre

ET RÉSOLU QUE le contenu de ce calendrier soit publié conformément à la loi régissant la municipalité.

20251218-08

**7.4 GRILLE SALARIALE ET POLITIQUE SALARIALE DES
EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE RAPIDES-DES-JOACHIMS

ATTENDU QUE le conseil municipal de Rapides-des-Joachims juge nécessaire de mettre en place une politique relative à la grille salariale des employés municipaux ;

ATTENDU QUE l'objectif de cette politique est d'établir un modèle de progression salariale clair et structuré pour les employés municipaux ;

CONSIDÉRANT que cette politique reflète l'évolution professionnelle, récompense les performances élevées et s'aligne sur la planification financière de la municipalité ;

Proposé par : Dale Levesque

Appuyé par : Kelsey Daly

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil adopte la politique sur la grille salariale des employés municipaux 2025-01 ;

ET IL EST RÉSOLU QUE l'adoption de la politique ne reflète pour l'instant que les salaires de 2025.

8. AFFAIRES À SUIVRE

8.1 Réunion-atelier

Le conseil a tenu une réunion-atelier le 25 novembre à 11 h afin d'examiner le projet de grille salariale des employés municipaux, diverses offres d'emploi, la demande de projet d'OPG visant à utiliser les zones d'accès public, le défilé du Père Noël et de fixer les dates des ateliers sur le budget et de la réunion publique.

20251218-09

8.2 OFFRE D'EMPLOI DE DIRECTEUR GÉNÉRAL/GREFFIER-TRÉSORIER INTÉRIMAIRE

ATTENDU QUE la directrice générale/greffière-trésorière a informé le conseil municipal de son prochain congé de maternité ;

ATTENDU QUE la municipalité doit assurer la continuité de l'administration, de la gestion financière et des fonctions législatives pendant l'absence temporaire du directeur général ;

ATTENDU QUE la municipalité doit embaucher un directeur général/greffier-trésorier intérimaire pour une période pouvant aller jusqu'à dix-huit (18) mois, ou pour une durée plus courte si la directrice générale reprend le travail plus tôt ;

ATTENDU QU'une période de formation et d'observation du travail avec la directrice générale actuel sera prévue avant le congé de maternité afin d'assurer une transition en douceur et une prise de fonction efficace ;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'autoriser officiellement l'affichage et la publicité du poste temporaire ;

Proposé par : Anne-Marie Butler

Appuyé par : Stephany Rauche

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Rapides-des-Joachims autorise par la présente l'affichage et la publicité du poste intitulé directeur général/greffier-trésorier intérimaire (remplacement pour congé de maternité) ;

ET RÉSOLU QUE le poste a été affiché à la suite de la réunion-atelier tenue le 25 novembre 2025, avec les conditions et les responsabilités

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE RAPIDES-DES-JOACHIMS

telles que présentées au conseil, y compris la durée maximale de dix-huit (18) mois ou moins si la titulaire revient plus tôt ;

ET RÉSOLU QUE l'offre d'emploi précisait qu'une période de formation et d'observation du travail avec l'actuel directrice générale serait prévue avant le congé de maternité ;

ET RÉSOLU QUE la directrice générale/greffière-trésorière est par la présente autorisé à examiner les candidatures, à mener des entretiens avec le maire et les membres du conseil disponibles et à faire des recommandations au conseil pour la nomination du candidat retenu ;

ET RÉSOLU QUE le salaire, les conditions d'emploi et la durée du remplacement temporaire seront fixés par le conseil conformément aux politiques et aux paramètres budgétaires applicables.

20251218-10

8.3 REPUBLIATION DES OFFRES D'EMPLOI

CONSIDÉRANT qu'aucune candidature n'a été reçue pour les postes de directeur général/greffier-trésorier intérimaire ou d'inspecteur des bâtiments.

Proposé par : Stephany Rauche

ET IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le conseil autorise le réaffichage des deux postes et leur diffusion à l'échelle régionale ;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE les deux offres d'emploi soient résumées et condensées avant leur réaffichage.

8.4 Demande d'utilisation temporaire des zones d'accès public – Projet Des Joachims GS & McConnell Boom

À la suite de l'atelier tenu le 25 novembre, le conseil a donné son accord préliminaire pour l'utilisation temporaire des zones d'accès public situées dans les cours d'eau supérieurs ainsi qu'au lac McConnell.

8.5 Communauté isolée

Le maire déclare qu'il travaillera avec le préfet sur ce sujet et que la conseillère Rauche a également fait des recherches à ce sujet. Rapides-des-Joachims est considérée comme une communauté isolée, mais n'est pas officiellement reconnue comme telle. Le conseil municipal a besoin de plus d'informations avant d'aller de l'avant et souhaite consulter les ministères afin d'obtenir ces informations et de les présenter au public. André Fortin viendra pour une réunion en janvier au cours de laquelle le conseil municipal lui posera des questions à ce sujet.

8.6 Plan de gestion des actifs

La conseillère Rauche propose de créer un plan de gestion des actifs pour la municipalité et de commencer tous les travaux nécessaires à cet effet. Elle suggère que les Travaux publics se chargent de cette tâche. Cela permettra de tenir un inventaire précis de l'état des routes et des bâtiments municipaux, etc., de déterminer quand ils devront être remplacés et d'estimer les coûts associés. La conseillère Levesque ajoute qu'il serait également utile de dresser l'inventaire du garage et des outils.

8.7 Défilé du Père Noël

À la suite du défilé qui a eu lieu le samedi 13 décembre 2025

***PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE
RAPIDES-DES-JOACHIMS***

La municipalité a reçu 600 \$ en dons monétaires pour le défilé, ainsi que des paniers-cadeaux et des cartes-cadeaux qui seront remis comme prix aux meilleurs chars.

Répartition des dons monétaires :

Sacs de bonbons pour tous les enfants :	160,00 \$
Collations et boissons pour le public :	238,02 \$
<u>Contributions pour les paniers-cadeaux :</u>	<u>175,94 \$</u>
Total :	573,96 \$

20251218-11

CONSIDÉRANT que le personnel et le conseil ont déboursé de leur poche certaines dépenses liées au défilé ;

ATTENDU QUE des reçus détaillés ont été fournis pour justifier ces dépenses ;

Proposé par : Stephany Rauche
Appuyé par : Kelsey Daly

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise le remboursement de 160,00 \$ au conseiller Butler pour l'achat de sacs de bonbons pour les enfants ;

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise le remboursement de 232,53 \$ à la directrice générale Alana Bowes pour l'achat de collations et de boissons chez Tim Hortons et que la conseillère Levesque signe la feuille de dépenses correspondante accompagnée du reçu détaillé ;

ET IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le solde restant du don, soit 26,04 \$, soit reporté et affecté au défilé du Père Noël de 2026.

9. CHEMINS

20251218-12

9.1 SUBVENTION POUR LES ROUTES LOCALES (PPA-CE)

ATTENDU QUE le conseil municipal de Rapides-des-Joachims a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets d'amélioration spécifiques (PPA) du Programme d'aide aux routes locales (PAVL) et s'engage à les respecter ;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été accordée relève de la compétence municipale et est admissible au PAVL ;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés au cours de l'année civile pendant laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE les travaux ou les coûts inhérents sont admissibles au PAVL ;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-AF13 a été dûment rempli ;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2025 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE le paiement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

ATTENDU QUE, si le compte rendu est jugé conforme, le ministre effectue un paiement aux municipalités selon la liste des travaux qu'il a

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE RAPIDES-DES-JOACHIMS

approuvée, sans toutefois dépasser le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît dans la lettre d'annonce ;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

Proposé par : Anne-Marie Butler

Appuyé par : Dale Levesque

POUR CES RAISONS, il est unanime de résoudre et d'adopter que le conseil de la municipalité de Rapides-des-Joachims approuve les dépenses d'un montant de 19 313,36 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux coûts inhérents admissibles mentionnés dans le formulaire V-AF13, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de ces exigences, l'aide financière sera résiliée.

20251218-13

9.2 SUBVENTION ROUTIÈRE 2025 - PAVL

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 5 828,00 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2025 ;

ATTENDU QUE l'indemnité versée à la municipalité est destinée à l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que des éléments des ponts situés sur ces routes, dont la municipalité est responsable ;

CONSIDÉRANT que les modalités d'application 2021-2025 du volet Entretien comprennent une nouvelle exigence, à savoir l'affectation des deux tiers de l'aide financière aux travaux d'entretien estivaux ou à l'achat de machines et d'équipements connexes ;

Proposé par : Kelsey Daly

Appuyé par : Anne-Marie Butler

ET IL EST RÉSOLU QUE la municipalité de Rapides-des-Joachims informe le ministère des Transports de l'utilisation de la compensation pour l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que des composantes des ponts situés sur ces routes, dont la municipalité est responsable, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

10. DÉPOTOIRE & DÉCHETS

10.1 Rapport sur la gestion des déchets 2025

Calendrier des décharges – Bilan de fin d'année

Suite au changement de calendrier de la décharge municipale qui est entré en vigueur pour l'année 2024, la DG présente au conseil les statistiques de fin d'année concernant la fréquentation et l'utilisation par rapport au salaire des employés, comme demandé.

11. HÔTEL DE VILLE

12. PROPRIÉTÉ MUNICIPALE

13. PROTECTION CIVILE

14. PLAN D'ACTION

15. URBANISME & ZONAGE

***PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE
RAPIDES-DES-JOACHIMS***

16. LOISIRS & CULTURE

17. CAMPING & AIRE DE PIQUE-NIQUE

20251218-14

**17.1 DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE DÉPÔT
POUR UN EMPLACEMENT SAISONNIER**

ATTENDU QU'un dépôt de 500 \$ a été versé pour l'emplacement saisonnier n° 26 au Camping McConnell pour la saison 2026 ;

ATTENDU QUE le paragraphe 4.1 du règlement 2024-0502-01 stipule que tous les dépôts pour les emplacements sont non remboursables ;

CONSIDÉRANT que l'occupant saisonnier a informé la direction qu'il ne reviendrait pas en 2026 et a retiré sa caravane de l'emplacement avant la fermeture du terrain de camping ;

Proposé par : Kelsey Daly

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil refuse la demande de remboursement du dépôt de 500 \$ par chèque ;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE les raisons du refus de rembourser le dépôt sont les suivantes :

- Une demande similaire a été refusée dans le passé ;
- Les raisons invoquées pour justifier la demande de remboursement sont insuffisantes ;
- Le règlement municipal 2024-0502 relatif au terrain de camping et les règlements signés stipulent clairement que le dépôt pour le site n'est pas remboursable.

18. ÉCLAIRAGE PUBLIC & ENVIRONNEMENT

20251218-15

18.1 RÉPARATION DES RÉVERBÉRATIONS

CONSIDÉRANT qu'au moins trois réverbères doivent nécessiter des réparations avant que la municipalité fasse appel à un électricien pour les réparer ;

ATTENDU QUE les lampadaires suivants doivent être réparés :

- Au bout de la rue Sainte-Anne
- Rue Principale, en face de la rue Centre
- À l'angle de la rue Teasdale et de la rue E.B. Eddy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'électricien soit avisé et reçoive la liste ci-dessus.

19. INSPECTEUR EN BÂTIMENT

19.1 10 permis clôturés et envoyés à la MRC

19.2 Rapport annuel

9 permis ont été délivrés en 2025, contre 32 en 2024 et 40 en 2023.

Les permis délivrés en 2025 ont généré des revenus de 12 950,00 \$ (droits de permis) pour une valeur de travaux proposée de 1 383 200,00 \$ à l'achèvement.

Dix des 32 permis (2024) et un permis (2025) ont également été clôturés cette année, avec une valeur totale des travaux réalisés déclarée de 895 700,00 \$.

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE RAPIDES-DES-JOACHIMS

En résumé pour l'année 2025 : les revenus totales provenant des permis se sont élevées à 12 950,00 \$ et la valeur proposée et réalisée pour les permis délivrés et clôturés en 2025 s'élève à 2 278 900,00 \$.

20. DIVERS

20251218-16

20.1 ATTRIBUTION D'UN MANDAT POUR DES SERVICES JUDICIAIRES PROFESSIONNELS À DEVEAU DUFOUR MOTTET AVOCATS s.e.n.c.r.l. – OUTAOUAIS – DU 1ER JANVIER 2026 AU 31 DÉCEMBRE 2026

ATTENDU QUE, dans le cadre de la préparation de son budget pour l'année à venir, la Municipalité de Rapides-des-Joachims a accepté l'offre de services judiciaires de Deveau Dufour Mottet Avocats s.e.n.c.r.l. – Outaouais afin de pouvoir bénéficier d'un soutien professionnel à cet effet;

ATTENDU QUE l'offre de services judiciaires datée du 30 septembre 2025, préparée à cet effet par Deveau Dufour Mottet Avocats s.e.n.c.r.l. – Outaouais ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par : Anne-Marie Butler

Appuyé par : Dale Levesque

ET RÉSOLU QUE ce conseil retienne l'offre de services juridiques soumise par Deveau Dufour Mottet Avocats s.e.n.c.r.l - Outaouais, qui est décrite comme suit :

- Service offert : Consultation téléphonique, nombre d'heures illimité ;
- Personnes autorisées à consulter : Le maire, le directeur général, l'inspecteur en bâtiment et en environnement ;
- Durée du contrat : 1 an, du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026
- Coût fixe : 1 000 \$ par année, plus taxes ;
- Pour tous les autres mandats demandés : Tarif horaire de 290 \$ l'heure ;
- Honoraires pour les dossiers de recouvrement d'impôts : 15 % du montant recouvré (minimum de 200 \$), taxes et débours en sus, mais sans inclure les procédures d'exécution.
- Toutes les factures non payées après 60 jours porteront intérêt au taux de 10 % par an.

20251218-17

20.2 ADHÉSIONS ANNUELLES À L'ADMQ ET À LA FQM POUR 2026

Proposé par : Anne-Marie Butler

Appuyé par : Kelsey Daly

ET RÉSOLU d'approuver les dépenses pour les frais d'adhésion annuels à l'ADMQ et à la FQM.

20251218-18

20.3 RÉSIDENCE MEILLEUR

Proposé par : Kelsey Daly

Appuyé par : Dale Levesque

ET IL EST RÉSOLU d'approuver la contribution annuelle de 500 \$ à la Résidence Meilleur, représentant la 9e année sur 10, se terminant en 2027.

***PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE
RAPIDES-DES-JOACHIMS***

20251218-19

20.4 RENOUELEMENT DE L'ASSURANCE POUR 2026

Proposée par : Stephany Rauche
Appuyée par : Kelsey Daly

ET IL EST RÉSOLU d'approuver les dépenses pour le renouvellement de l'assurance de la municipalité auprès de MMQ.

20251218-20

**20.5 POUVOIR DE SIGNATURE POUR LE DG
FICHES DE PRÉSENCE ET DÉPENSES**

CONSIDÉRANT la relation familiale divulguée entre le DG et le maire ;

ATTENDU QUE le fait que le maire supervise et signe les dépenses supplémentaires et les heures de travail du DG est considéré comme un conflit d'intérêts ;

Proposé par : Anne-Marie Butler
Appuyé par : Dale Levesque

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil charge la mairesse adjointe, la conseillère Kelsey Daly, de vérifier et de signer toutes les feuilles de dépenses et les feuilles de temps du DG.

21. PERIODE DE QUESTIONS (15 minutes)

21.1 Visiteurs: Russell Meilleur, Louise Meilleur and Phillip Cook.

22. ADMINISTRATION

20251218-21

22.1 Liste des dépenses

Proposé par : Anne-Marie Butler
Appuyé par : Kelsey Daly

ET RÉSOLU QUE Le conseil approuve et autorise le paiement des dépenses pour la période entre le 11 novembre 2025 et le 15 décembre 2025 au montant de 252 826,60 \$

Adoptée à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Alana Bowes, soussigné greffière-trésorière, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, certifie que la marge de crédit de la Municipalité est suffisante pour ces dépenses

Greffière-trésorière

La conseillère Dale Levesque suspend la séance à 20h25.

La conseillère Rauche reprend la séance à 20h33.

23. HUIS-CLOS

La conseillère Daly propose de passer à huis clos à 20h33.

23.1 Grille salariale 2026

23.2 Employés

La conseillère Butler propose de lever l'huis clos à 21h29 et ajoute le point 20.5 à l'ordre du jour pour adoption, à la suite des discussions à huis clos.

***PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE
RAPIDES-DES-JOACHIMS***

24. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

20251218-22

24.1 Proposé par : Stephany Rauche
 Appuyé par : Kelsey Daly

ET RÉSOLU de lever l'assemblée du 18 décembre 2025 à 21h35

Adoptée à l'unanimité

Maire

Greffière-Trésorière

***PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE
RAPIDES-DES-JOACHIMS***

Minutes of the ordinary session held at the usual time and place on December 18, 2025 under the Chairmanship of his Worship, Roger Peter Lafond, with the following councillors present:

1. Stephany Rauche
2. Dale Levesque
3. Anne-Marie Butler
4. Kelsey Daly

The Director General Alana Bowes is also present.

The mayor stated at the opening of the meeting that the proceedings were being audio recorded.

1. OPENING OF THE SESSION at 7:03PM by Roger Peter Lafond

2. ADOPTION OF THE AGENDA

20251218-01

- 2.1 Moved by: Anne-Marie Butler
Seconded by: Dale Levesque

AND RESOLVED adopted the agenda of December 18, 2025

Carried unanimously

3. DECLARATION OF CONFLICT

- 3.1 **Conflict of Interest Declarations —**
Public Works Supervisor Position

Councillor Kelsey Daly – Conflict of Interest Declaration

Councillor Daly has declared a conflict of interest with respect to Agenda Item 7.1. She will recuse herself from the discussion and any decision and will withdraw from the meeting during the consideration of this item.

Councillor Stephany Rauche – Conflict of Interest Declaration

Councillor Rauche has declared a conflict of interest with respect to Agenda Item 7.1. She will recuse herself from the discussion and any decision and will withdraw from the meeting during the consideration of this item.

Alana Bowes, DG – Conflict of Interest Declaration

The Director General and Clerk-Treasurer has declared a conflict of interest with respect to Agenda Item 7.1. She will recuse herself from the discussion and any decision and will withdraw from the meeting during the consideration of this item.

20251218-02

- 3.2 **PROCEDURE FOLLOWING DG
DECLARATION OF CONFLICT**

CONSIDERING the declarations regarding a conflict of interest related to the hiring process for the Public Works Supervisor position;

IT IS UNANIMOUSLY RESOLVED THAT the Director General and both affected councillors shall abstain from all discussions, deliberations, evaluations, interviews, and decisions relating to this hiring process, and shall withdraw from the meeting room for all agenda items concerning this matter;

IT IS FURTHER RESOLVED THAT, for all agenda items relating to the hiring process for the Public Works Supervisor position during which the Director General is recused, Council designates Councillor Dale Levesque to record the minutes for those items.

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE RAPIDES-DES-JOACHIMS

20251218-03 4. ADOPTION OF THE MINUTES

- 4.1 Moved by: Stephany Rauche
Seconded by: Kelsey Daly

AND RESOLVED THAT council adopts the minutes of ordinary session held on October 2, 2025

20251218-04 4.2 Moved by: Kelsey Daly Seconded by: Dale Levesque

AND RESOLVED THAT council adopts the minutes of ordinary session held on November 13, 2025

Carried unanimously

5. MAYOR'S AND COUNCILLOR'S REPORT

5.1 Mayor report

- The mayor announces that he is on the following committees: DRDH, CNL steward for Pontiac, Research Family literacy and Parental Involvement (in call for projects – MRC)
- He met with the chiefs of police for Deep River, Pembroke and Campbells Bay
- The Alzheimer workshop that was held at Town Hall was very informative
- Meeting with CISSSO tomorrow, December 19th at 10am, he welcomes the public to attend.
- Met with John from CPAWS today and would like to invite him to a council meeting to present his ideas to council and the public, one of which is to open a museum in town dedicated to Ronnie Bowes
- Met with the SQ sergeant Yves Martineau regarding citizen concerns
- Designated SQ officer for our municipality is Phillip St-Jean who will be coming to introduce himself
- Would like to invite the minister of security to initiate conversations regarding OPP being able to make arrests here
- Allan Dombroski from the MRC will be coming to visit the municipality and discuss crown land in regards to regional planning
- MRC is down to 1 employee for managing the crown land

6. CORRESPONDANCE (10 minutes)

7. TABLING OF DOCUMENTS

Prior to the consideration of Agenda Item 7.1, Ms. Bowes, DG, and councillors Daly and Rauche reiterated their declarations of conflict of interest and withdrew from the meeting at 7:18PM

20251218-05 7.1 Hiring Decision — Public Works Supervisor Position (Non-Conflicted Members Only)

Moved by: Dale Levesque
Seconded by: Anne-Marie Butler

AND RESOLVED THAT Council appoint the selected candidate, Raynald Mainville to the position of Public Works Supervisor, in accordance with the terms and conditions set out in the job posting and applicable municipal policies;

***PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE
RAPIDES-DES-JOACHIMS***

IT IS FURTHER RESOLVED THAT the appointment take effect on Monday, December 22, 2025.

IT IS FURTHER RESOLVED THAT the Mayor be authorized to sign the employment agreement on behalf of the Municipality.

Ms. Bowes, DG, and councillors Daly and Rauche get called back into the meeting at 7:28PM

20251218-06

7.2 CONFLICT OF INTEREST MANAGEMENT PLAN

WHEREAS the Director General disclosed a family relationship with the Mayor, to council during the in-camera session of the November 13th regular sitting of council;

CONSIDERING the DG presented council with a draft conflict of interest management plan following the disclosure;

WHEREAS the objective of this plan is to prevent any real, potential, or perceived conflict of interest and to maintain public confidence in the integrity of the Municipality’s administration and Council’s decision-making;

Moved by: Dale Levesque
Seconded by: Anne-Marie Butler

AND RESOLVED THAT council adopts the Conflict of Interest Management Plan.

20251218-07

7.3 SCHEDULE OF REGULAR COUNCIL SITTINGS

WHEREAS section 148 of the Municipal Code of Québec provides that the council must establish, before the beginning of each calendar year, the schedule of its regular sittings for the next year, by setting the date and time for each one;

IT IS THEREFORE

Moved by: Kelsey Daly
Seconded by: Stephany Rauche

AND RESOLVED THAT the following schedule of regular council sittings for 2026 be adopted. These sittings will be held on the second Thursday of each month, except for January, and will begin at 7:00PM;

January 15 th	July 9 th
February 12 th	August 13 th
March 12 th	September 10 th
April 9 th	October 8 th
May 14 th	November 12 th
June 11 th	December 10 th

AND RESOLVED THAT public notice of the contents of this schedule be published in accordance with the law governing the municipality.

20251218-08

7.4 MUNICIPAL EMPLOYEE SALARY GRID AND POLICY

WHEREAS the municipal council of Rapides-des-Joachims deems it necessary to have a municipal employee salary grid policy in place;

WHEREAS the purpose of the policy is to establish a clear, structured salary progression model for municipal employees;

***PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE
RAPIDES-DES-JOACHIMS***

CONSIDERING the policy reflects professional growth, rewards high performance, and aligns with the Municipality's financial planning;

Moved by: Dale Levesque
Seconded by: Kelsey Daly

AND RESOLVED THAT council adopts the Municipal Employee Salary Grid Policy 2025-01;

AND RESOLVED THAT the adoption of the policy only reflects 2025 wages at this time.

8. FOLLOW-UP

8.1 Workshop Meeting

Council held a workshop meeting on November 25th at 11am to go over the draft municipal employee wage grid, various job postings, OPG project request to use public access areas, the Santa Claus parade and set dates for budget workshops and public meeting.

20251218-09

8.2 INTERIM DG/CLERK-TREASURER JOB OFFER

WHEREAS the Director General / Clerk-Treasurer has informed council of an upcoming maternity leave;

WHEREAS the Municipality must ensure continuity of administration, financial management, and legislative functions during the Director General's temporary absence;

WHEREAS the Municipality requires the hiring of an Interim Director General / Clerk-Treasurer for a period of up to eighteen (18) months, or a shorter duration should the Director General return to work earlier;

WHEREAS a training and job-shadowing period with the current Director General will be provided in advance of the maternity leave to ensure a smooth transition and effective assumption of duties;

WHEREAS it is necessary to formally authorize the posting and advertisement of the temporary position;

Moved by: Anne-Marie Butler
Seconded by: Stephany Rauche

AND RESOLVED THAT The Municipality of Rapides-des-Joachims hereby authorizes the posting and advertisement of the position titled Interim Director General / Clerk-Treasurer (Maternity Leave Replacement);

AND RESOLVED THAT The position was posted following the workshop meeting held on November 25th 2025 with the terms and responsibilities as presented to council, including the duration of up to eighteen (18) months or less if the incumbent returns earlier;

AND RESOLVED THAT The job posting specified that a training and job-shadowing period with the current Director General will be provided prior to the maternity leave;

AND RESOLVED THAT The Director General / Clerk-Treasurer is hereby authorized to review applications, conduct interviews with the

***PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE
RAPIDES-DES-JOACHIMS***

mayor and available council members and make recommendations to Council for the appointment of the successful candidate;

AND RESOLVED THAT The wages, terms of employment, and duration of the temporary replacement shall be established by Council in accordance with applicable policies and budgetary parameters.

20251218-10

8.3 RE-POSTING JOB OFFERS

CONSIDERING no applications were received for the Interim DG/Clerk-treasurer or the building inspector positions.

Moved by: Stephany Rauche

AND UNANIMOUSLY RESOLVED THAT council authorizes both positions be re-posted and shared regionally;

IT IS FURTHER RESOLVED THAT both job postings be summarized and condensed prior to re-posting.

**8.4 Request for Temporary Use of Public Access Areas
– Des Joachims GS & McConnell Boom Project**

Following the Workshop held on November 25th, council has granted pre-liminary approval for temporary use of public access areas located at the upper waterways as well as at McConnell Lake.

8.5 Isolated Community

The Mayor states that he will be working with the Warden on this topic and that councillor Rauche has also done some research on the subject. Rapides-des-Joachims is referred to as a remote community, but not officially recognized as one. Council needs more information before going forward and would like to consult with ministries in order to get the information and present it to the public. André Fortin will be coming up for a meeting in January where council will be asking related questions.

8.6 Asset Management Plan

Councillor Rauche makes a motion to create an asset management plan for the municipality and begin all related work require.d She suggests that this is something Public Works can begin working on. This will help keep an accurate inventory of the condition of municipal roads and buildings, etc; when they will need to be replaced and the projected associated cost. Councillor Levesque adds that a garage and tool inventory would be beneficial as well.

8.7 Santa Claus Parade

Following the parade held on Saturday December 13th 2025

The Municipality received \$600 in monetary donations towards the parade as well gift baskets and gift cards to be given as prizes for the best floats.

Monetary Donation Breakdown:

Candy bags for all the children:	\$160.00
Snacks and beverages for the public:	\$238.02
<u>Contributions towards prize baskets:</u>	<u>\$175.94</u>
Total:	\$573.96

20251218-11

CONSIDERING staff and council spent money out of pocket towards certain parade related expenses;

***PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE
RAPIDES-DES-JOACHIMS***

WHEREAS detailed receipts have been provided to justify expenses;

Moved by: Stephany Rauche
Seconded by: Kelsey Daly

AND RESOLVED THAT council authorizes the reimbursement of \$160.00 to councillor Butler for the purchase of the candy bags for the children;

AND RESOLVED THAT council authorizes the reimbursement of \$232.53 to DG Alana Bowes for the purchase of snacks and beverages from Tim Hortons and councillor Levesque signs the related expense sheet accompanied by the detailed receipt;

AND BE IT FURTHER RESOLVED THAT the remaining donation balance of \$26.04 be carried over and allocated towards the 2026 Santa Claus parade.

9. ROADS

20251218-12

9.1 PAVL GRANT FOR LOCAL ROADS (PPA-CE)

WHEREAS the council of the municipality of Rapides-des-Joachims has taken note of the terms and conditions for the application of the Specific Improvement Projects (PPA) component of the Local Roads Assistance Program (PAVL) and undertakes to respect them;

WHEREAS the road network for which a request for financial assistance was granted is under municipal jurisdiction and is eligible for the PAVL;

WHEREAS the work was carried out in the calendar year during which the Minister authorized it;

WHEREAS the work or the inherent costs are eligible for the PAVL;

WHEREAS the accountability form V-AF13 has been duly completed;

WHEREAS the transmission of the rendering of accounts for the projects was carried out at the end of the work or no later than December 31, 2025 of the calendar year during which the Minister authorized them;

WHEREAS the payment is conditional on the acceptance, by the Minister, of the rendering of accounts relating to the project;

WHEREAS, if the rendering of accounts is judged to be in conformity, the Minister makes a payment to the municipalities according to the list of work that he has approved, without however exceeding the maximum amount of assistance as it appears in the letter announcement;

WHEREAS the other sources of funding for the work have been declared;

Moved by: Anne-Marie Butler
Seconded by: Dale Levesque

FOR THESE REASONS, it is unanimously resolved and adopted that the council of the municipality of Rapides-des-Joachims approves the expenses of an amount of \$19,313.36 relating to the work of improvement and the eligible inherent costs mentioned in form V-AF13, in accordance with the requirements of the Ministère des Transports du

***PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE
RAPIDES-DES-JOACHIMS***

Québec, and acknowledges that in the event of non-compliance with these requirements, the financial assistance will be terminated.

20251218-13

9.2 2025 ROAD GRANT - PAVL

WHEREAS the Ministry of Transportation has paid compensation of \$5,828.00 for the maintenance of local roads for the calendar year 2025;

WHEREAS the compensation distributed to the municipality is aimed at the routine and preventative maintenance of local roads 1 and 2 as well as the components of the bridges, located on these roads, for which the municipality is responsible;

CONSIDERING the 2021-2025 terms of application of the Maintenance component include a new requirement, namely to allocate 2/3 of the financial support for summer maintenance work or purchases of machinery and of related equipment;

Moved by: Kelsey Daly
Seconded by: Anne-Marie Butler

AND RESOLVED THAT the Municipality of Rapides-des-Joachims informs the ministry of Transportation of the use of compensation for the routine and preventative maintenance of local roads 1 and 2 as well as the components of the bridges, located on these roads, for which the municipality is responsible, in accordance with the objectives of the component Maintenance of local roads.

10. DUMP & GARBAGE

10.1 2025 Waste Management Report

Dump schedule – End of year review

Following the municipal dump's schedule change that took effect for the year 2024, the DG presents council with the end of year stats regarding attendance & usage versus employee salary as requested.

11. TOWN HALL

12. MUNICIPAL PROPERTY

13. CIVIL PROTECTION

14. ACTION PLAN

15. URBANISM & ZONING

16. RECREATION & CULTURE

17. CAMPGROUND & PICNIC AREA

20251218-14

17.1 SEASONAL SITE DEPOSIT REFUND REQUEST

WHEREAS a \$500 deposit was given for seasonal site #26 at Camping McConnell for the 2026 season;

WHEREAS sub-article 4.1 of By-Law 2024-0502-01 states that all site deposits are non-refundable;

***PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE
RAPIDES-DES-JOACHIMS***

CONSIDERING the seasonal occupant advised management they would not be returning in 2026 and removed their trailer from the site before the closure of the campground;

Moved by: Kelsey Daly

AND UNANIMOUSLY RESOLVED THAT council refuses the request to issue the \$500 deposit refund by cheque;

BE IT FUTHER RESOLVED THAT the reasoning behind the refusal of refunding the deposit is the following:

- A similar request was refused in the past;
- The reasoning behind the refund request is insufficient;
- Campground By-Law 2024-0502 and the signed regulations clearly state that the site deposit is non-refundable.

18. STREET LIGHTS & ENVIRONMENT

20251218-15

18.1 STREETLIGHT REPAIRS

CONSIDERING a minimum of 3 streetlights must require repairs before the municipality call in the electrician to repair them;

WHEREAS the following streetlights require repairs:

- The end of Rue Sainte-Anne
- Rue Principale, across from Rue Centre
- On the corner of Rue Teasdale and Rue E.B. Eddy

AND UNANIMOUSLY RESOLVED THAT the electrician be notified and given the above list.

19. BUILDING INSPECTOR

19.1 10 permits closed and sent to MRC

19.2 Annual Report

There were 9 permits issued in 2025 versus 32 issued in 2024 and 40 in 2023.

The permits issued in 2025 earned a revenue of \$12,950.00 (permit fees) with a reported proposed work value of \$ 1,383,200.00 at completion.

There were also 10 of the 32 (2024) permits and 1 (2025) permit that were also closed this year with a reported realized total work value of \$895,700.00

In summary for the year 2025: Total permit revenue was \$12,950.00 and proposed and completed value for both issued and closed permits in 2025 total \$2,278,900.00

20. MISCELLANEOUS

20251218-16

**20.1 ATTRIBUTION OF A MANDATE FOR PROFESSIONNAL
JUDICIAL SERVICES TO DEVEAU DUFOUR MOTTET
AVOCATS s.e.n.c.r.l. – OUTAOUAIS – JANUARY 1, 2026
TO DECEMBER 31, 2026**

WHEREAS in preparation of its budget for the upcoming year, the Municipality of Rapides-des-Joachims as accepted the offer of judicial

***PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE
RAPIDES-DES-JOACHIMS***

services from Deveau Dufour Mottet Avocats s.e.n.c.r.l. – Outaouais in order to be able to have professional support to that effect;

WHEREAS the offer of judicial services dated September 30, 2025, prepared to that effect by Deveau Dufour Mottet Avocats s.e.n.c.r.l. – Outaouais;

CONSEQUENTLY :

It is moved by: Anne-Marie Butler

Seconded by: Dale Levesque

AND RESOLVED THAT this council retains the offer of legal services submitted by Deveau Dufour Mottet Avocats s.e.n.c.r.l - Outaouais, which is described as follows:

- Service offered: Telephone consultation, unlimited number of hours;
- Persons authorized to consult: The mayor, the general director, the building and environmental inspector;
- Duration of the contract: 1 year, from January 1st 2026 to December 31st 2026
- Fixed cost: \$1,000 per year, plus taxes;
- For all other requested mandates: Hourly rate of \$290 per hour;
- Fees for tax collection files: 15% of the amount recovered (minimum of \$200), taxes and disbursements extra, but not including execution procedures.
- All invoices not paid after 60 days will bear interests at a rate of 10% per annum.

20251218-17

20.2 ADMQ & FQM ANNUAL MEMBERSHIPS FOR 2026

Moved by: Anne-Marie Butler

Seconded by: Kelsey Daly

AND RESOLVED to approve the expenses for the annual membership fees with the ADMQ and the FQM

20251218-18

20.3 RESIDENCE MEILLEUR

Moved by: Kelsey Daly

Seconded by: Dale Levesque

AND RESOLVED to approve the annual contribution of \$500 to Residence Meilleur, representing the 9th year out of 10, ending in 2027

20251218-19

20.4 INSURANCE RENEWAL FOR 2026

Moved by: Stephany Rauche

Seconded by: Kelsey Daly

AND RESOLVED to approve the expenses for the Municipality's insurance renewal with the MMQ

20251218-20

**20.5 SIGNING AUTHORITY FOR DG
TIMESHEETS & EXPENSES**

CONSIDERING the disclosed familial relationship between the DG and the Mayor;

WHEREAS having the Mayor oversee and sign for additional expenses and time spent working by the DG is considered a conflict of interest;

***PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE
RAPIDES-DES-JOACHIMS***

Moved by: Anne-Marie Butler
Seconded by: Dale Levesque

AND RESOLVED THAT council assigns the deputy Mayor, councillor Kelsey Daly, to verify and sign all expense sheets and timesheets for the DG.

21. QUESTION PERIOD *(15 minutes)*

21.1 Visitors: Russell Meilleur, Louise Meilleur and Phillip Cook.

22. ADMINISTRATION

22.1 **Expense list**

Moved by: Anne-Marie Butler
Seconded by: Kelsey Daly

AND RESOLVED THAT Council approves and authorizes the payment of expenses for the period between November 11, 2025 and December 15, 2025 for the amount of \$252,826.60

Carried unanimously

CERTIFICATE OF AVAILABILITY OF CREDIT

I, Alana Bowes, the undersigned Clerk-Treasurer, in accordance with Article 961 of the Quebec Municipal Code, certify line of credit with the Municipality has sufficient funds for these expenditures

Clerk-Treasurer

Councillor Dale Levesque calls a recess at 8:25PM

Councillor Rauche calls the meeting back to order at 8:33PM

23. IN CAMERA

Councillor Daly motions to go into in camera at 8:33PM

23.1 2026 Salary Grid

23.2 Employees

Councillor Butler motions to go out of in camera at 9:29PM and adds item 20.5 to the agenda for adoption, following in-camera discussions.

24. CLOSING OF THE MEETING

24.1 Moved by: Stephany Rauche

Seconded by: Kelsey Daly

AND RESOLVED to close the meeting of December 18, 2025 at 9:35PM

Carried unanimously

Mayor

Clerk-Treasurer